



Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2019

Nordic Charente a réuni ses adhérents en assemblée générale extraordinaire le 11 septembre 2019 pour se prononcer sur l'évolution des statuts de l'association. Le quorum ayant été atteint avec 146 adhérents présents ou représentés, l'assemblée générale extraordinaire a pu se tenir.

L'évolution des statuts présentés aux adhérents concerne la possibilité d'une coprésidence et la création de 2 sections au sein de l'association Nordic Charente :

- la section Sport Santé en charge de promouvoir les bienfaits de la marche nordique sur la santé.
- la section Nordic Evasion en charge des randonnées marche nordique d'une à plusieurs journées en France et à l'étranger nécessitant pour certaines une immatriculation tourisme auprès d'organismes agréés.

A l'issue du vote des adhérents, les nouveaux statuts ont été approuvés.

Résultats du vote

- OUI : 97
- NON : 39
- Abstention : 9
- Nul : 1

La coprésidence :

Jack Gasté

Philippe Goujet

Jean-Jacques Maguerez